

Animaux sauvages blessé, les gestes à adopter



Avec le développement des activités humaines, les espaces sauvages se font de plus en plus rares. Ce phénomène modifie la cohabitation entre les animaux sauvages et les hommes, avec des animaux qui parfois se rapproche des villes pour trouver de la nourriture. Cette proximité augmente la probabilité des accidents. Dans cet article, on vous dit comment agir si vous trouvez un animal sauvage en détresse.

Sommaire

- > L'ANIMAL EST-IL VRAIMENT EN DÉTRESSE ?
- > LE "SYNDROME BAMBI" QU'EST-CE QUE C'EST ?
- > L'ANIMAL EST EN SITUATION D'URGENCE ET A BESOIN D'ASSISTANCE
- > DÉMÊLER LE VRAI DU FAUX ?
- > LE SAVIEZ-VOUS ?

L'animal est-il vraiment en détresse ?

Les **animaux sauvages** ont tendance à **éviter** le contact avec **les humains** et à fuir en cas de rencontre. Cependant, dans une **situation de détresse**, il n'est pas rare que ces mêmes animaux **se rapprochent** de nous pour trouver de l'aide. Cette situation est à **ne pas confondre** avec d'autres telles que le « **syndrome Bambi** ». La première chose à faire lorsque l'on trouve un animal sauvage et de se poser la question suivante : **Est-il vraiment en détresse ?**

Le « syndrome Bambi » qu'est-ce que c'est ?

Ce terme désigne le fait **d'ôter aux animaux** leur **aspect sauvage**. Cela peut paraître anodin, mais en réalité cela pose de **réels problèmes** pour la faune sauvage.

Si on prend l'exemple des **faons**, il arrive que des jeunes cervidés soient **retrouvés seuls** dans les hautes herbes ou prairies, cachés, immobiles.

Interprété à tort comme un **abandon** par la mère, les promeneurs inconscients n'hésitent pas à les ramasser, caresser et à les emmener chez eux. Dans la très grande **majorité des cas**, le petit n'est pas du tout en détresse et sa **mère se trouve** généralement à **proximité**, cachée. C'est le **comportement imprudent** des **promeneurs** qui risque de mettre le faon dans une **situation de danger**.

Le même phénomène existe avec de **nombreux** autres **animaux** sauvages tels que les **renardeaux** qui sont **ramassés** alors que la mère est en plein **changement de tanière**.

Concrètement comment ne pas se faire avoir ? Si l'animal ne présente **pas de blessure** et ne semble pas faible, alors la maman viendra le chercher bientôt, il faut donc le **laisser sur place sans le toucher**.



L'animal est en situation urgente et à besoin d'assistance

Dans le cas où l'animal ne présente **pas de plaie apparente**, déplacez-le dans un **lieu sûr**, loin de la route et des animaux de compagnie. Retournez lui **rendre visite** toutes les **heures** pour vérifier son état de santé. S'il va bien, laissez-lui un peu d'eau et laissez-le **se remettre tranquillement**.

Si son état se dégrade, il faudra l'emmener dans un centre pour faune sauvage.

Dans le cas où l'animal serait **gravement atteint** et que sa vie est en danger, il vous faut **attraper** l'animal en détresse et **l'emmener dans un centre spécialisé** pour les animaux sauvages.

Attention, il est important de garder à l'esprit que les **animaux** peuvent être **dangereux**, il vous faudra donc **manipuler l'animal avec précaution**. Surtout, ne prenez pas de risques inconsidérés afin d'éviter tout risque de blessure par morsures ou griffures. En cas de **situation dangereuse**, faites appel à un **professionnel** de l'intervention (pompiers, ONCFS).

Protégez-vous avant de manipuler l'animal et ce, quelle que soit l'espèce afin **d'éviter** toutes morsures, blessures, ou **maladies**.

Capturez-le avec précaution en utilisant des **gants de jardinage** et une **serviette**, placez-le ensuite dans un carton fermé percé de trous. **Soyez vigilant** lorsque vous déplacez le carton, car une chute pourrait grièvement blesser l'animal voir lui être fatale.

Ne lui donnez **ni à boire ni à manger** pour éviter les risques d'étouffement ou d'alimentation non adaptée.

Après cela, **contactez le centre de soin** le plus proche et prenez la route pour leur déposer l'animal

LE SAVIEZ-VOUS ?

Sur la commune de St Priest, le centre de soin pour animaux sauvages le plus proche s'appelle "**l'hirondelle**" : **04.74.05.78.85**

La **détention** d'un **animal sauvage** récupéré dans la nature est **interdite par la loi**. Cette infraction au code de l'environnement est sévèrement sanctionnée, jusqu'à un an d'emprisonnement et **150 000€ d'amende**. Les contrôles sont effectués par OFB (Office Français de la Biodiversité).